VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES
DES NACELLES (COMPTE RENDU FINAL)

FVI31
CONTRÔLES & VÉRIFICATIONS
équipements et matériels de levage et de manutention.
tél. 06 59 11 59 32 email : fvi31.controle@gmail.com

Date	28 juil. 2025
N° de client	60
N° de rapport	NAC-2811
N° interne de contrôle	6
Prochaine vérification	28 janv. 2026

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☑ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

R..... Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI	
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Non
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Non
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	

RESPONSABLE DE L'APPAREIL					
Nom	. .	Société		Signature	

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL	
Marque : VERSALIFT	**MARQUE VÉHICULE**
Modèle : ETL-26-115 C	RENAULT
N° de Série : VC170067	**TYPE**
CATÉGORIE : Montée sur véhicule utilitaire, élévation multidirectionnelle	
ACCESSOIRE(S) :	**N° Immatriculation**
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 120.0 Kg	FW-810-XC
ANNÉE DE FABRICATION : 2021	**Kilomètrage**
Marquage CE : Oui	99581
COMPTEUR HORAMÈTRE : 610	**N° du Parc**
	20201744

REMARQUES	
Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé	
N°	**Défauts auquels il faut absolument remédier :**

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur : Oui
Une contre-visite sera obligatoire : Non

LE CONTRÔLEUR	
Nom :	Société :

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications règlementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la règlementation en vigueur.

CONTRÔLEUR	NACELLE (INITIAL)				
				Rapport N° : NAC-2811	
	Date : 28 juil. 2025		Prochaine contrôle : 28 janv. 2026	Client :	
	Marque	VERSALIFT	Modèle	ETL-26-115 C	N° de Série	VC170067
	Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION	
État de propreté de l'appareil satisfaisant	Oui
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)	Oui
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil	Oui
Zone sécurisée pour les essais	Oui

TYPE DE VÉRIFICATION	
Vérification de mise en service (Article R4323-22)	
Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)	✔
Vérification de remise en service (Article R4323-28)	

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter	B	D	NEO	V/F	N°
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	☐	☑	☐	V	
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	☑	☐	☐	V	
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	☑	☐	☐	V	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	☐	☑	☐	V	
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	☐	☐	☑	V	

Châssis	B	D	NEO	V/F	N°
Pneumatiques	☑	☐	☐	V	
Jantes	☑	☐	☐	V	
Stabilisateurs	☐	☐	☑	V	
Vérins de direction	☐	☐	☑	V	
Extensions de stabilisateurs	☐	☐	☑	V	
Verrouillage stabilisateurs	☐	☐	☑	V	
Contrepoids	☑	☐	☐	V	
Mécano soudures	☑	☐	☐	V	

Groupe de puissance	B	D	NEO	V/F	N°
Niveau huile hydraulique	☑	☐	☐	V	
Filtre à huile hydraulique	☑	☐	☐	V	
Niveau huile moteur	☑	☐	☐	V	
Liquide de refroidissement	☑	☐	☐	V	
Batteries	☑	☐	☐	V	
Coupe-batterie	☑	☐	☐	V	
Distributeurs	☑	☐	☐	V	
Tuyauteries et flexibles	☑	☐	☐	V	
Faisceaux électriques	☑	☐	☐	V	
Capotages/protections	☑	☐	☐	V	

Poste de commande châssis	B	D	NEO	V/F	N°
Accès	☑	☐	☐	V	
Fonctionnement des leviers	☑	☐	☐	V	
Repérage des commandes	☑	☐	☐	V	
Interrupteur verrouillable	☑	☐	☐	V	
Sélecteur poste de commande (bas/nacelle) ☆	☑	☐	☐	V	
Arrêt d'urgence	☑	☐	☐	V	
Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur	☑	☐	☐	V	

Dispositif de secours prioritaire	B	D	NEO	V/F	N°
Pompe manuelle	☑	☐	☐	V	
Groupe puissance secondaire	☐	☐	☑	V	
Instructions d'utilisation	☑	☐	☐	V	

Structure extensible	B	D	NEO	V/F	N°
Jeu rotation tourelle	☑	☐	☐	V	
État des bras	☑	☐	☐	V	
Mécano soudures	☑	☐	☐	V	

	B	D	NEO	V/F	N°
Axes	☑	☐	☐	V	
Fixation arrêts d'axes	☑	☐	☐	V	
Cales de télescope	☑	☐	☐	V	
Vérins et clapets de sécurité	☑	☐	☐	V	
Tuyauteries et flexibles	☑	☐	☐	V	

Plate-forme de travail	B	D	NEO	V/F	N°
Fixation	☑	☐	☐	V	
Accès	☑	☐	☐	V	
Garde-corps	☑	☐	☐	V	
Fermeture garde-corps	☑	☐	☐	V	
Plancher et plinthe	☑	☐	☐	V	
Emplacement extincteur	☐	☐	☑	V	

Poste de commande plate-forme de travail	B	D	NEO	V/F	N°
Accès	☑	☐	☐	V	
Fonctionnement des leviers	☑	☐	☐	V	
Repérage des commandes	☑	☐	☐	V	
Pédale homme-mort	☑	☐	☐	V	
État général (déformations, articulations,...)	☑	☐	☐	V	
Arrêt d'urgence	☑	☐	☐	V	

Dispositifs de sécurité et avertisseurs	B	D	NEO	V/F	N°
Détecteurs de dévers (6° ou valeur constructeur)	☑	☐	☐	V	
Limiteur de charge	☑	☐	☐	V	
Hauteur > à 18 mètres, anémomètre obligatoire ☆	☐	☐	☑	V	
Autre	☐	☐	☐		

Interdictions de mouvement	B	D	NEO	V/F	N°
Plate-forme avec stabilisateurs non déployés	☐	☐	☑	V	
Stabilisateurs avec plate-forme en position de travail	☐	☐	☑	V	
Déplacement PEMP avec stabilisateurs déployés	☐	☐	☑	V	
Grande vitesse avec plate-forme en position travail	☐	☐	☑	V	
Autre	☐	☐	☐		
Indicateur de surcharge (lumineux et/ou sonore)	☐	☐	☑	V	

Dispositifs optionnels	B	D	NEO	V/F	N°
Indicateurs de position stabilisateurs et grue repliés	☐	☐	☑	V	
Indicateur de bras principal replié	☐	☐	☑	V	
Éclairage de travail	☐	☐	☑	V	

Signalétique	B	D	NEO	V/F	N°
Plaque de charge120 Kg	☑	☐	☐	V	
Consignes de sécurité, à chaque poste de commande	☐	☐	☑	V	
Plaque constructeur	☑	☐	☐	V	
Pictogrammes avertissement	☑	☐	☐	V	

EXAMENS ET ÉPREUVES

Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP		
Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	☑ ☐ ☐	
Charge d'essai : 120 Kg	☑ ☐ ☐	
Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?		Non
Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?		Oui

Essai de fonctionnement		
Structure extensible	☑ ☐ ☐	
Freins	☑ ☐ ☐	
Direction	☑ ☐ ☐	
Limiteurs de pression	☑ ☐ ☐	
Éclairage	☐ ☐ ☑	